

du type de fusions attendues en Europe entre établissements intervenant sur plusieurs marchés. Ces fusions auront plutôt vraisemblablement pour effet d'intensifier la concurrence sur le marché local, se traduisant par une légère amélioration des prix pour les consommateurs et une augmentation mineure de l'efficacité des concurrents locaux dont le marché a été conquis.

Traduit de l'anglais par Renée Labatut

INPUTS, OUTPUTS ET FONCTIONS DE COÛT BANCAIRE

CRITIQUES ET REFORMULATION

NGUYEN THE VAN *

L'objet de cette communication est de fournir le point de vue d'un praticien sur la question de l'application au secteur bancaire des concepts de fonction de production et de coût. Notre analyse met en évidence plusieurs facteurs de base expliquant la fragilité des résultats obtenus par la plupart des vérifications empiriques sur le comportement des coûts bancaires en France. Par ailleurs, nous avons suggéré quelques pistes de recherches, qui consistent à séparer les activités bancaires en deux secteurs : secteur non consommateur de fonds propres, pour lequel on peut appliquer la démarche de productivité avec des fonctions de production et de coût, et secteur consommateur de fonds propres, pour lequel l'efficacité financière doit remplacer la notion de productivité.

155

Depuis quelques années, s'inspirant des recherches américaines, plusieurs études consacrées aux possibilités d'application à la firme bancaire des concepts d'économie industrielle ont été publiées en France. Les thèmes abordés, en particulier les questions d'économie d'échelle ou de gamme dans le secteur bancaire, présentent un grand intérêt pour les banquiers, en raison de leurs implications stratégiques évidentes. Toutefois, les résultats obtenus restent fragiles, voire peu crédibles. Par exemple, la taille critique pour l'économie d'échelle varie fortement d'une étude à l'autre, tout en étant particulièrement faible. Cette fragilité des résultats a été souvent discutée par les auteurs eux-mêmes, qui évoquent notamment des facteurs techniques : spécification algébrique des fonctions de production et de coût, fiabilité des données, nature des échantillons de banques retenus. Plus fondamentalement encore, dans la formulation des fonctions de coût bancaire, de nombreuses questions préalables restent au stade du débat. Nous adoptons ici le point de vue d'un praticien pour contribuer à la discussion sur les problèmes conceptuels et les difficultés de mesure des variables qui entrent en jeu.

* *Sous-Directeur à la BNP, DEE.*

Les opinions exprimées ici n'engagent que leur auteur. XLIF congrès de l'AFSE, Paris, 23 et 24 septembre 1993

I. LES PROBLÈMES CONCEPTUELS

Parmi les nombreux problèmes qui se posent encore dans la formalisation des fonctions de production et de coût de la firme bancaire, surtout dans le contexte français, on peut retenir deux questions fondamentales : la définition même des activités bancaires, le choix des inputs/outputs.

1. La définition même de la banque et des activités bancaires

Il s'agit de savoir si la banque présente des activités vraiment spécifiques qui justifient un traitement spécial différent de l'analyse d'une firme quelconque. Adoptant une démarche pratique, on se propose ici de répondre à cette question en dépouillant le catalogue des produits/services offerts à la clientèle par une banque, et en examinant si ces produits peuvent être vendus par une firme quelconque, c'est-à-dire non bancaire.

Pour une banque universelle, la gamme des produits/services est très étendue. Le nombre de ces produits dépend bien entendu du niveau de détail de leurs définitions. Il semble nécessaire, sur le plan de l'analyse microéconomique, de considérer deux produits ou opérations comme différents dès lors qu'ils ne rendent pas le même type de service, ne génèrent pas les mêmes coûts, et ne sont pas facturés (dans le cas où ils sont susceptibles d'être facturés) par le même prix. Par exemple, un chèque remis doit être considéré comme différent d'un chèque émis. De même, un effet remis à l'escompte est bien différent d'un effet remis à l'encaissement. Pour une grande banque universelle, le «catalogue» des produits/services définis d'après cette conception est bien garni, et peut ne comporter pas moins de 600 opérations de base. En dehors des activités principales (crédits, dépôts, gestion des moyens de paiement), les banques offrent des activités diverses qui sont d'une part des services commerciaux (ingénierie financière, change, coffres ...) et d'autre part des opérations que les banques effectuent pour leur propre compte (gestion de leur propre portefeuille-titres, patrimoine immobilier ...).

L'examen de ce catalogue nous amène aux conclusions suivantes :

a) Un grand nombre de produits ne sont pas spécifiques à la banque et peuvent donc être commercialisés par des entreprises non financières. Cette remarque est particulièrement vraie pour la famille de produits/services divers, comme par exemple la location de coffres-forts, le change, les opérations sur or, les opérations sur valeurs mobilières, le conseil en matière de gestion de patrimoine ou de gestion financière, les opérations de leasing simples ... Ces opérations sont d'ailleurs dénommées *opérations connexes aux opérations bancaires* par la loi bancaire de 1984.

b) Il y a bien en revanche des opérations spécifiquement «bancaires». Par exemple, le service de la gestion de la monnaie scripturale ne peut être assuré que par une banque. Les activités liées directement au rôle monétaire de la banque, c'est-à-dire la création et la gestion de la monnaie doivent donc être privilégiées comme des activités bancaires par excellence.

L'analyse précédente montre que, dans la réalité, une banque est une firme multiproduits et hybride. Les *vraies* banques devant être retenues dans toute analyse sont des établissements qui ont un pouvoir de *créer de la monnaie*, c'est-à-dire soit de monétiser les créances commerciales, soit d'émettre des créances monétaires. Cette conception monétaire de la banque, plus traditionnelle, reste plus pertinente pour le cas de la France que l'approche financière qui domine les recherches anglo-saxonnes, et qui assimile la gestion des dépôts/crédits à la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Dans la pratique, une grande banque à réseaux n'est pas seulement un intermédiaire financier ordinaire, ni un simple gestionnaire de portefeuille, ni un simple gestionnaire comptable des échanges. Les modèles de la finance ne s'appliquent qu'à une faible partie de ses multiples activités.

2. Le choix des inputs/outputs

Pour une entreprise non bancaire, la définition des outputs ne doit normalement pas poser des difficultés. Les outputs sont des produits/services élaborés par l'entreprise (à partir des inputs, c'est-à-dire des facteurs de production) et destinés à la vente en vue de la réalisation d'un profit. Pour la banque, cette question est moins évidente et il reste encore dans ce domaine des sujets de controverse.

157

a) Les outputs

Un exemple de controverse est le traitement des dépôts de la clientèle. Ces dépôts sont considérés comme des outputs par certains auteurs (dans l'approche dite de production), et comme des inputs par d'autres (dans l'approche dite d'intermédiation). L'origine de cette controverse semble provenir du fait qu'au niveau microéconomique, on a l'impression qu'une banque utilise des dépôts pour produire des crédits¹, alors qu'au niveau macroéconomique, l'ensemble du système bancaire crée des dépôts par le crédit. Il y a donc une inversion de rôle dans les inputs et les outputs suivant le niveau où on se place, phénomène qu'on n'observe pas dans d'autres industries.

¹ Cette impression est à l'origine de la terminologie comptable «Remplois, Ressources» qui peut prêter à confusion. Dans la réalité, le dépôt ne précède pas nécessairement le crédit, et une banque a très souvent besoin de rechercher un refinancement de son crédit.

Nos analyses de la pratique bancaire confirment la nécessité de considérer les dépôts (et plus spécialement les dépôts à taux réglementés) comme des outputs. La collecte des dépôts est bien une opération commerciale qui rapporte à la banque. Le service du «dépôt de l'argent» (service de sécurité, de liquidité, de conservation de la valeur ... sans parler des services de gestion des moyens de paiement qui y sont intimement liés) correspond bien à la satisfaction d'un besoin économique de la clientèle. De plus, la collecte des dépôts est un acte commercial, qui comporte des risques (car la clientèle peut demander leur remboursement, c'est-à-dire la conversion des dépôts en monnaie banque centrale) et qui justifie un profit. On peut concevoir une banque de dépôt pure qui n'octroie pas de crédit à la clientèle : en empruntant tous les dépôts collectés à une autre banque, elle génère un profit tout en participant à la création monétaire. Pour cette banque, l'output se mesure bien entendu par le montant des dépôts de la clientèle, et non par le crédit interbancaire. En sens inverse, on peut aussi concevoir des banques de crédit pures pour lesquelles la disposition des dépôts clientèle comme input n'est nullement indispensable à la «production» des crédits.

158

Cette manière de considérer simultanément les crédits et les dépôts comme des outputs correspond bien à la pratique bancaire. Les exploitants qui accordent des crédits ne se soucient guère des problèmes de refinancement en termes de volumes (mais seulement des questions de marges et de risques). Cette pratique n'est possible que parce qu'on sait que, d'une part, une grande partie des crédits sera recyclée directement ou indirectement dans la banque (compte tenu de son rôle dans la création monétaire) et d'autre part, le solde des besoins de trésorerie peut toujours être obtenu sur le marché interbancaire (à condition de payer les taux du marché). Par ailleurs, les exploitants qui recherchent les dépôts de la clientèle ne se soucient pas non plus de l'emploi des fonds collectés. La gestion de l'équilibre emplois-ressources est confiée à une entité (Direction de la trésorerie, Cellule ALM ...) qui n'agit que sur des positions de liquidité ou de taux et non sur les masses brutes. Il est à noter que le trésorier peut initier des opérations pour son propre compte. Une attention particulière doit donc être portée au traitement des opérations interbancaires. Les prêts/emprunts sur le marché monétaire, qui occupent une grande importance en termes de capitaux bilantiels (surtout chez les banques françaises), n'ont pas la même signification que les opérations clientèle, tant en matière de coût, de risque que de profit². Ils ne doivent

² L'importance comptable de ces opérations provient de l'organisation du marché interbancaire (en liaison d'ailleurs avec les marchés de change), qui implique de nombreuses transactions réciproques, dont certaines peuvent même avoir un caractère artificiel (opérations de window dressing)

donc pas être mesurés et traités de la même manière que les opérations avec la clientèle, sous peine d'introduire un biais important dans les résultats (Cf. infra).

En définitive, les outputs sont constitués par l'ensemble des produits/services commercialisés par la banque, y compris les dépôts³. Des regroupements en sous-ensembles sont nécessaires pour estimer une fonction de coût, mais, compte tenu de l'hétérogénéité des dépôts et des crédits, il semble qu'il est nécessaire de distinguer au moins les dépôts à taux administrés des dépôts à taux de marché, les crédits à court terme des crédits et prêts à moyen et long terme.

b) Les inputs

Dans la littérature sur les modèles de la firme bancaire, les inputs sont d'abord constitués par des facteurs classiques : le travail et le capital physique mais certains auteurs y ajoutent d'autres facteurs comme le capital immatériel (le savoir faire, la recherche ...) ou le capital financier.

Du côté des *inputs non financiers*, les facteurs utilisés par la banque sont peu nombreux et simples. La main-d'oeuvre représente, dans les banques françaises à réseaux, environ 70 % des frais généraux, le solde étant composé de dépenses de matériels, de matières, d'énergie et de travaux et services extérieurs. Dans les travaux empiriques, ce solde est soit ignoré (ce qui n'est pas satisfaisant), soit intégré avec le capital physique. Il est à noter que dans la gestion bancaire, la notion de *capital physique* (immobilisations enregistrées à l'actif du bilan) devient de moins en moins significative, non seulement à cause des conventions d'évaluation, mais aussi du fait que dans la finance moderne, il y a une grande substituabilité entre l'acquisition et la location des moyens de production. Il en résulte donc une grande indétermination dans la mesure du capital physique, et on peut parfaitement concevoir une banque qui fonctionne sans immobilisations physiques.

En ce qui concerne les *inputs financiers*, nous avons expliqué pourquoi il faut écarter les dépôts clientèle. Il ne reste donc que le *capital financier* au sens strict, c'est-à-dire les fonds propres. Son analyse est complexe, et on ne peut pas le considérer comme un input ordinaire. En effet, dans une banque, les fonds propres jouent de multiples rôles. D'abord, le capital d'une banque, comme dans toute entreprise, sert à financer les frais d'établissement, les immobilisations ... Ensuite, les fonds

³ La thèse qui considère les dépôts comme des inputs est plus défendable aux Etats-Unis. D'une part, le refinancement sur le marché monétaire y est moins automatique, ce qui oblige les banques à constituer des réserves libres. Par ailleurs, la rémunération des dépôts étant plus libre (et les services étant payants), les dépôts clientèle ne constituent pas en soi un centre de profit.

propres contribuent au financement des opérations clientèle, au moins pour la partie qui excède les immobilisations⁴. Enfin, le capital, majoré par les provisions, constitue les fonds de couverture des risques inhérents aux activités de la banque. Les autorités monétaires imposent un niveau minimal de fonds propres, et depuis 1988, cette réglementation est harmonisée au niveau international. Rien n'empêche cependant qu'une banque soit plus prudente que la réglementation, et se contente d'un moindre levier. Parmi ces multiples rôles des fonds propres, seule la couverture des risques justifie leur inclusion dans les fonctions de production comme un input.

II. LES PROBLÈMES DE MESURE

Les difficultés de mesure des variables qui entrent en jeu sont bien connues dans les vérifications empiriques. Il semble cependant que les discussions publiées restent incomplètes, et de nombreux facteurs pertinents ne sont pas encore signalés. Il est vrai que les contraintes en matière de disponibilité des données ne permettent pas toujours de trouver une solution adéquate, mais une meilleure connaissance de la nature des données permet d'éviter des interprétations erronées, voire de susciter d'autres formulations qui se situent en amont du processus d'ajustement statistique.

160

1. Mesure des prestations

Les études (américaines) dans les décennies 60-70 utilisent souvent des mesures physiques (nombres de comptes, nombres d'opérations ...), mais cette conception semble être complètement abandonnée à l'heure actuelle au profit des mesures par capitaux (total du bilan, ou crédits et dépôts en capitaux ...). Cet abandon est-il justifié ?

Dans l'organisation pratique de la banque, on distingue souvent la notion de services par opposition à celle des produits. Le service est une prestation proposée à la clientèle et exécutée par la banque sur ordre et pour le compte de cette clientèle, les capitaux n'étant que le support de l'opération : encaissement de chèque, recouvrement d'effets, transferts de fonds... Par produit, au contraire, on doit entendre toute opération financière réalisée par la banque dont sont l'objet des capitaux ; seront ainsi appelés produits bancaires un crédit à moyen terme à l'exportation, un découvert, un crédit d'escompte... L'efficacité de la firme bancaire doit

⁴ Dans la pratique, les fonds propres des banques françaises dépassent largement leurs investissements physiques, contrairement au cas des entreprises industrielles.

donc être jugée simultanément sous deux aspects différents : la productivité des services, d'une part, et l'efficience dans le rôle d'intermédiation et de financement par création monétaire, d'autre part. Ces deux aspects ne sont pas exclusifs et la mesure physique, la seule qui permette d'étudier la productivité, ne doit donc pas être abandonnée.

La mesure des prestations ne pose en principe pas de difficultés particulières, sous la réserve de la disponibilité des statistiques. Seules les éléments extra-comptables peuvent fournir ces données (nombre de chèques traités, nombre de virements etc.). A défaut d'une comptabilité matières précise, le compte d'exploitation fournit les commissions de service, donc une idée sur les activités non bancaires. L'utilisation conjointe du bilan, du compte d'exploitation, voire des éléments de comptabilité analytique est donc nécessaire.

Signalons que les données comptables sur les opérations réalisées pendant une période ne reflètent pas la production, mais la vente. Dans la banque, on ne produit que ce qui est demandé par la clientèle, et on ne peut pas stocker de services. Comme la demande est très aléatoire et comme il n'y a pas de possibilité de stockage, il est nécessaire de prévoir une marge de production (potentielle) plus ou moins importante en fonction de la prudence ou de la politique de qualité de la banque. Cette marge excédentaire des moyens de production pour faire face aux pointes imprévues est différente d'une banque à l'autre et peut entraîner des différences de productivité qui ne sont en fait qu'apparentes.

161

2. Mesure des capitaux

Dans la littérature économique, on utilise très souvent les encours comptables (volume des crédits, des dépôts ...) pour mesurer la production. Ces éléments sont insuffisants et peuvent même être sources de biais importants.

Une particularité des produits bancaires réside dans le fait qu'il s'agit plutôt de produits très hétérogènes. Cette hétérogénéité provient de nombreux facteurs, comme le risque, la durée, la nature de la contrepartie etc. A la limite, chaque opération de crédit doit être individualisée pour tenir compte du risque spécifique de l'emprunteur. Ainsi, produire 100 francs de crédits très risqués n'est pas la même chose que produire 100 francs de crédits sans risque (crédit à l'Etat par exemple). De même, comme nous l'avons signalé, les crédits interbancaires doivent être traités de manière différente des crédits à la clientèle. Un gonflement artificiel des ces opérations fait monter le coût d'intérêt moyen et baisser le coût opératoire moyen, sans que cela corresponde à une réalité économique, compte tenu de la compensation entre les prêts et les emprunts. Le fait que

l'interbanque est plus important chez certaines catégories de banques est source de biais pour les études qui ne traitent pas les opérations bancaires de manière spécifique.

Plus fondamentalement encore, le chiffre comptable sur les encours de crédits ou de dépôts ne peut pas rendre compte de la *valeur* des opérations concernées. La valeur des crédits ou des dépôts dépend non seulement de l'importance du montant, mais aussi de leurs marges, de leurs maturités et de leurs risques (risque de taux, de liquidité), voire des options cachées associées (comme les prêts associés aux dépôts d'épargne-logement), ou des services attachés. Elle varie en fonction de l'environnement (taux de valorisation ...). Les encours comptables ne permettent donc pas une intégration dans un processus de mesure de l'efficacité.

3. Mesure des coûts

a) Les coûts administratifs

Trois facteurs souvent ignorés dans les études empiriques peuvent être des sources de biais très importants en matière de mesure des coûts administratifs.

D'abord, sur un plan très général, les études sur données françaises utilisent le plus souvent des données sociales *non consolidées* (comptes des sociétés fournis à la Commission bancaire). Or, on sait que dans la pratique des banques françaises, seules les résultats consolidés sont significatifs⁵. Les résultats de chacune des sociétés le sont moins, en raison des règles particulières de comptabilité intra-groupe : facturations internes, réalisation de plus et moins-values internes, transferts internes pour l'optimisation fiscale ... Les coûts non consolidés sont très souvent fortement biaisés, donc non significatifs sur le plan économique⁶. Ils favorisent généralement les filiales (les petites banques dans l'échantillon) au détriment des maisons mères (les grandes banques).

Ensuite, dans la plupart des études empiriques, on doit en fait travailler sur des agrégats de coûts, en se fondant sur les données de la *comptabilité générale*, dans laquelle les coûts administratifs (frais généraux) sont classés par nature (frais de personnel, TFSE, autres frais etc.). Sur le plan analytique, il est souhaitable de ventiler les coûts administratifs dans la

⁵ Cette remarque est moins pertinente pour les banques américaines, qui ont des structures financières plus simples et qui pratiquent des règles de transferts internes en général conformes aux mécanismes de marché. Nous avons remarqué que dans certaines études américaines, on inclut une variable indicatrice indiquant l'appartenance ou non à un groupe bancaire.

⁶ Signalons que ce même type de problème se pose pour la facturation entre une banque et ses OPCVM (qui ne sont pourtant pas des filiales). Pour cette raison, les fonctions de coût des SICAV françaises n'ont pas de signification économique.

banque en fonction de leurs objets. Par exemple, on peut distinguer trois catégories de coûts :

- *coûts de structure* : coûts des services communs de la structure générale de management, non affectables aux opérations. Ces coûts sont donc des coûts fixes non liés aux volumes de production.

- *coûts de vente* : frais correspondant aux activités commerciales (vente, prospection, maintien du fonds de commerce, dépenses de publicité ...). Dans l'activité bancaire, la relation clientèle est primordiale, et les coûts de vente sont relativement élevés. Mais ces coûts ne peuvent s'apprécier que dans une optique de moyen terme, et ne sont pas nécessairement liés aux volumes de production dans le court terme.

- *coûts opérationnels* : coûts de traitement des services (chèques, virements,...). Seuls ces coûts opérationnels sont liés aux volumes de production des prestations.

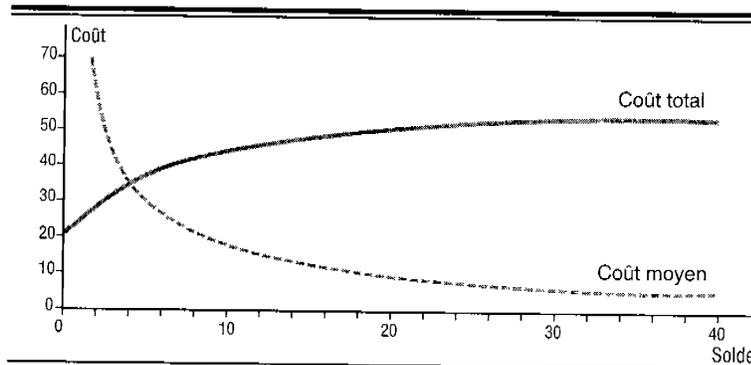
L'utilisation des frais généraux de la comptabilité générale pour l'estimation de la fonction de coût risque donc d'aboutir à des interprétations erronées, dans la mesure où les coûts de vente et de structure, variables selon les établissements, ne sont pas liés à la productivité immédiate des services.

Enfin, un montant élevé des coûts opératoires peut être lié à la *structure clientèle*, et pas forcément à la productivité intrinsèque de la banque. Par exemple, en ce qui concerne les dépôts à vue, les coûts de gestion ne sont pas proportionnels aux soldes moyens. Du fait des frais fixes de tenue des comptes et du plafonnement du nombre d'écritures, la courbe des coûts

163

Graphique 1

Coût en fonction du solde (en kF)



administratifs a une allure croissante amortie⁷. Une banque qui a une structure de clientèle défavorable (caractérisée par un grand nombre de petits comptes) doit engager des frais importants, sans que ceci soit le fait d'une taille ou d'une variété de gamme bien déterminée.

b) Les frais d'intérêts

Les coûts, dans l'approche de production, n'incluent que les coûts opératoires et pas les dépenses d'intérêts de la banque pour rémunérer les dépôts. Dans les études plus récentes, notamment dans celles fondées sur l'approche d'intermédiation, les coûts de production sont composés non seulement des frais administratifs, mais aussi des commissions et intérêts versés à la clientèle pour obtenir les dépôts. Le rôle joué par ces frais financiers est même considéré par plusieurs auteurs comme une spécificité de la firme bancaire⁸.

Si l'objectif d'une étude de coûts est axé sur la *productivité des services*, plusieurs arguments de la pratique bancaire plaident en faveur de la non-prise en compte des intérêts sur les dépôts dans la fonction de coût. D'abord, les coûts d'intérêts ne sont pas pertinents pour mesurer la productivité de la banque dans la mesure où le taux d'intérêt se forme en dehors d'elle, soit par la réglementation, soit par les forces de marché. Par exemple, sur une longue période, une banque de dépôt peut être considérée comme très productive (ou relativement plus productive qu'une banque de crédit pure) lorsque le niveau des taux d'intérêt est très élevé, et inversement très improductive lorsque les taux d'intérêt sont bas. La rigidité des appareils administratifs ne permet pas de faire un arbitrage entre les coûts administratifs et les intérêts, en fonction de l'évolution des taux : une banque ne peut pas fermer ses guichets de collecte des dépôts lorsque les taux d'intérêt sont bas, et les ouvrir lorsque les taux remontent. Dans la pratique bancaire, la minimisation des coûts administratifs et celle des coûts d'intérêts sont des démarches différentes, et appartiennent à des centres de responsabilité différents. Plus fondamentalement, en matière de taux d'intérêt, c'est la marge (en liaison avec le risque) et non la valeur absolue des montants d'intérêts versés ou d'intérêts perçus, qui importe.

7 Le graphique a été élaboré à partir des données individuelles sur la clientèle de particuliers d'une grande banque. Les coûts de chaque compte à vue ont été calculés sur une période mensuelle et comprennent des coûts de gestion et des coûts de traitement des opérations (chèques, virements...) effectuées sur le compte dans le mois. Le nombre d'écritures augmente avec le solde moyen, mais plafonne à partir d'un certain seuil.

8 Cet argument n'est pas bien fondé. Une entreprise non bancaire a aussi des frais financiers importants. Pourtant, dans l'étude d'une fonction de coût dans l'industrie, on n'intègre pas les frais financiers.

III. ELEMENTS POUR UNE REFORMULATION

La discussion dans les sections précédentes a porté sur les sujets de polémique soulevés dans la littérature sur les fonctions de coût bancaires. En amont de ces controverses, il subsiste des questions plus fondamentales qui peuvent remettre en question la signification même de la notion de fonction de production dans le secteur bancaire. La banque, dans la pratique, est marquée par la variété de ses produits/services et par la multiplicité de ses fonctions. Il est donc difficile de rendre compte de la formation et des caractéristiques des coûts bancaires par l'une ou l'autre des deux démarches traditionnelles discutées dans la littérature. Les éléments proposés ici pour une reformulation du problème s'inscrivent dans la reconnaissance de la variété des activités bancaires.

L'élément clé pour situer les différentes activités bancaires semble être le risque. Cette remarque nous amène à définir deux secteurs d'activités bancaires : le secteur non consommateur de fonds propres et le secteur consommateur de fonds propres.

a) Le *secteur non consommateur de fonds propres* regroupe les activités de service et la collecte des dépôts à *taux administrés*. Ces activités ne génèrent pas de risque de contrepartie et ne nécessitent pas, au regard de la réglementation, de fonds propres. Leur profit se mesure par des commissions ou des marges certaines (marges entre les taux de marché et les taux administrés). Ces activités présentent donc la même nature que les activités des firmes non bancaires. Elles ne nécessitent donc pas de concepts nouveaux. Pour ces activités, les coûts opérationnels sont élevés, et le comportement classique de minimisation des coûts administratifs est bien rationnel. La relation entre les inputs (travail, capital physique) et les outputs (services mesurés par des unités physiques, dépôts mesurés en nombre de comptes ou en capitaux, éventuellement corrigés par des variables d'homogénéisation) peut être formalisée par la démarche classique de fonction de production.

Quelques difficultés spécifiques au secteur bancaire français peuvent cependant être soulevées. Nous avons signalé qu'il était nécessaire, pour éviter les erreurs de mesure ou d'interprétation, d'utiliser les données consolidées, d'isoler les coûts de structure et de vente et de tenir compte des variétés de clientèles. En pratique, cela revient à segmenter les banques en plusieurs catégories homogènes, une nécessité qui a été mise en évidence par la Commission bancaire depuis longtemps. D'autres difficultés sont plus difficiles à résoudre. Il en est ainsi des produits/services liés, qui peuvent sans doute être étudiés à partir d'un produit générique. Par exemple, le dépôt à vue est le produit générique des moyens de paiements

qui y sont attachés, avec leurs coûts et leurs produits. Des principes similaires d'analyse s'appliquent aussi aux produits-services qui font l'objet de subventions croisées.

b) Le *secteur consommateur de fonds propres* regroupe les activités de crédit et de marché ou à taux de marché. C'est ce secteur qui nécessite une reformulation méthodologique, car les concepts de l'économie industrielle ne peuvent s'y appliquer tels quels.

Pour ces activités, la première question préalable (très peu discutée dans la littérature) est de savoir si la relation entre les facteurs utilisés et la production est une relation fonctionnelle. En effet, dans la pratique bancaire, les montants des crédits et des prêts de trésorerie ne sont que des écritures et il n'y a pas de limites physiques à la production. L'ensemble des productions possibles n'a donc pas a priori une frontière bien déterminée. Seules des considérations de risques (liés à la clientèle et non à la banque) justifient des limites à la distribution des crédits. Or, les jugements sur les risques ne sont jamais absolus. La fonction de production des crédits possède ainsi une dimension «subjective», donc discutable, alors que pour le secteur industriel, les conditions techniques seules déterminent sans équivoque la frontière de production.

166

La deuxième question importante concerne le véritable comportement des banques. Contrairement à ce qui peut être considéré comme une évidence, la banque française n'a pas toujours un comportement de maximisation des bénéfices. Dans le passé, et pendant une longue période, les banques françaises étaient plutôt sensibles à d'autres préoccupations que la rentabilité : rôle de service public pour certaines, parts de marché pour d'autres... La déréglementation et l'ouverture des marchés les ont obligées à une nouvelle gestion, plus orientée vers le profit. Toutefois, la logique des contraintes de fonds propres les amène à maximiser plutôt la rentabilité financière (tout en tenant compte de son aversion au risque) que le simple résultat comptable de court terme⁹. Les concepts classiques de productivité, d'économies d'échelle ou de gamme perdent de leur pertinence, au profit de l'efficacité financière.

Les activités consommatrices de fonds propres sont elles-mêmes de deux types : les activités sans marché secondaire, c'est-à-dire les crédits, et les opérations de trésorerie et de marché.

Schématiquement, alors que l'efficacité économique d'une firme industrielle est déterminée par le couple «coût de production, prix du marché»,

⁹ On comprend dans ce contexte l'intérêt des modèles de la firme bancaire qui formalisent le comportement bancaire par la maximisation d'une fonction d'utilité mettant en évidence l'arbitrage rendement/risque. Cf. références bibliographiques.

l'efficacité financière des *opérations de crédit* dépend de quatre variables «coût administratif, coût des fonds propres, risque, taux de marge». Pour les crédits, les coûts de gestion sont relativement faibles par rapport aux frais de structure et de vente : la logique du coût administratif voit son rôle se réduire. Par ailleurs, si le marché du capital est parfait, le coût des fonds propres peut être considéré comme une donnée exogène. C'est donc le couple «risque, taux de marge» qui devient déterminant. Dans ce contexte, l'économie d'échelle doit être relativisée par le niveau d'aversion au risque : ce facteur peut par exemple être pris en compte par l'utilisation d'une variable d'homogénéisation par le levier. A la variété de la gamme des produits peut se substituer le concept de *variété des clientèles* qui est plus déterminant pour l'efficacité financière, en raison du rôle de la diversification des risques.

Pour ce qui est des *opérations de marché* proprement dites, on peut d'abord remarquer que les prêts/emprunts interbancaires au jour le jour, sans risque dans le contexte français, peuvent tout simplement être considérés comme des opérations de compensation. Celles-ci assurent la connexion entre les diverses opérations du bilan, et ne sont donc ni des inputs ni des outputs pour la banque. L'ensemble des autres opérations de marché, y compris de nombreuses opérations hors bilan, et mêmes des ressources clientèle à taux de marché, doit être apprécié en termes de position nette. En effet, la méthodologie à suivre pour l'étude de leur efficacité, là encore, n'est pas celle d'une fonction de coût, mais celle de la théorie financière, avec ses nombreux outils de mesure : mark-to-market, évaluation des positions, etc.

167

CONCLUSION

Malgré les réformes, les déréglementations et les innovations, le système bancaire français, dans la pratique, fonctionne toujours d'après un schéma classique marqué par de nombreuses spécificités par rapport à un schéma théorique des marchés financiers. Le marché de la monnaie centrale reste toujours en banque, et l'absence de fortes fluctuations à court terme des taux d'intérêt (voulue par la Banque de France) dispense en fait les banques du véritable souci de liquidité. Les taux créditeurs réglementés jouent toujours un rôle prépondérant au passif des banques à réseaux. La doctrine du «non-non» (non-rémunération des dépôts à vue/non-tarifification des chèques) bénéficie toujours d'un consensus. Ce contexte de *concurrence administrée* empêche l'application directe des modèles américains de la firme bancaire au cas français, et offre en même temps un champ fécond d'investigation et de modélisation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BERGER A.N., HANCOCK D. & HUMPHREY D.B. (1993) : «Bank efficiency derived from the profit function», *Journal of Banking and Finance*.
- DAUTRESME D. (1974) : «Quelques réflexions sur la productivité dans la banque», *Bulletin de l'économie et des finances*.
- DIETSCH M. (1990) : *Coûts et concurrence dans l'industrie bancaire*, Conseil National du Crédit.
- FAMA E. (1980) : «Banking in the Theory of Finance», *Journal of Monetary Economics*.
- LEVY-GARBOUA V. & RENARD F. (1977) : «Structure et rentabilité des banques», *Banque*.
- LEWIS K. L. (1992) : «Modern Banking in Theory and Practice», *Revue économique*.
- MCALLISTER P.H. & McMANUS D. (1993) : «Resolving the scale efficiency puzzle in banking», *Journal of Banking and Finance*.
- MARTIN F. & SASSENOU M. (1992) : «Structure des coûts dans la banque française : réexamen à partir d'une forme CES-Quadratique régulière», *Document de travail de la CDC*.
- MULDUR U. & TESTON P. (1989) : «Bilan critique sur la littérature en matière d'indicateurs de coût et de rendement d'échelle dans la banque», *Document de travail de la CDC*.
- MULDUR U. & SASSENOU M. (1989) : «Structure des coûts et efficacité des banques françaises», *Revue d'analyse financière*.
- 168 NGUYENTHE VAN M. (1992) : «Le nouveau comportement des banques françaises : un modèle microéconomique», *IXièmes Journées internationales de microéconomie appliquée*, Strasbourg.
- ROCHET J.C. (1991) : «Capital Requirements and the Behaviour of Commercial Banks», *European Economic Review*.
- SASSENOU M. (1992) : «Economies des coûts dans les banques et caisses d'épargne, impact de la taille et de la variété des produits», *Revue économique*.
- SEALEY W.C. & LINDLEY J.T. (1977) : «Inputs, Outputs and a Theory of Production and Cost at Depository Financial Institutions», *The Journal of Finance*.